



MAIRIE  
PÉRIGNAT-ÈS-ALLIER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PERIGNAT-ES-ALLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BUCHE, Maire.

**Date de convocation** : Vendredi 04 juillet 2025

**Nombre de Conseillers :**

- |                    |                |
|--------------------|----------------|
| - En exercice : 19 | - Votants : 15 |
| - Présents : 14    | - Absents : 5  |
| - Représentés : 1  |                |

**Présents** : Jean-Pierre BUCHE ; Bernard LEON ; Colette HENRION ; Raphaël AMENTA ; Solange MOSNIER ; Virgil DA SILVA ; Catherine GRENOUILLOUX ; Marie-Angèle RAMOS ; Didier GOURMELEN ; Alain DEGRENON ; Virginie VINATIER ; Fanny OLLIER ; Kevin GAUTREAU ; Michel CREPEL.

**Absents** : Louis VIVIER ; Céline LAMY ; Christelle PACHECO ; Fanny BLANC ; Stéphane BELLUN.

**Procurations** : Christelle PACHECO à Michel CREPEL.

Bernard LEON a été nommé secrétaire de séance.

2025/48

### **OBJET : SIAREC : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DU CHEMIN DE LA GARDE**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'aménagement du Chemin de la Garde vont avoir lieu : réfection de voirie, enfouissement des lignes électriques et télécoms, aménagement paysager, mise en séparatif de l'assainissement et travaux d'eau potable.

Dans le cadre des travaux d'assainissement et d'eau potable, un groupement de commandes est créé en vue de la passation de marchés de travaux entre la commune de Pérignat-ès-Allier, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont Ferrand (SIAREC) et le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Basse-Limagne (SMEA de la Basse Limagne).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec le SIAREC et le SMEA de la Basse-Limagne pour les travaux de mise en séparatif de l'assainissement et des travaux d'eau potable du Chemin de la Garde.

Le Conseil Municipal,

- Ouf, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec le SIAREC et le SMEA de la Basse-Limagne pour les travaux de mise en séparatif de l'assainissement et des travaux d'eau potable du Chemin de la Garde,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Fait et délibéré à Pérignat-ès-Allier, le jour, mois, an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme

Le Maire

Jean-Pierre BUCHE



Le secrétaire de séance

Bernard LEON



Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours contre la Présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département du Puy-de-Dôme,
- date de sa publication et/ou de sa notification,

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.